RÉGIME D'INSCRIPTION ET FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

DIPLÔMES NATIONAUX
DIPLÔMES D'ÉTAT

Régime d'inscription	Formation initiale		Formation continue AVEC Prise en charge des frais de formation			Formation continue SANS Prise en charge des frais de formation (2)			Aucun
FINANCEMENT DE LA FORMATION	**AUCUN**	**ENTREPRISE - CFA**	**TIERS FINANCEUR** Frais de formation pris en charge totalement (OPCA, FONGECIF, Employeur)		**EMPLOYEUR**	**AUCUN** et sur présentation du justificatif de refus de la prise en charge par tiers financeur		**AUCUN** Financement et sur justificatif de refus de prise en charge par Pôle Emploi mais AISF validée	**INSCRIPTION IMPOSSIBLE**
PROFIL TYPE	Étudiant, salarié ou non, n'ayant jamais interrompu ses études, non inscrit à Pôles Emploi	Apprentissage	Salarié, fonctionnaire (ou assimilé), Indépendant, libéral, intérimaire, entrepreneur Avec prise en charge totale des frais de formation	Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi avec Attestation Inscription à un stage de Pôle Emploi (AISF) validée (1) Avec prise en charge des frais de formation ou chéquier VAE - AISF validée Si AISF non validée = impossible de s'inscrire	Personne en contrat de professionnalisation Avec prise en charge totale des frais de formation + droits de scolarité	Salarié, fonctionnaire (ou assimilé), Indépendant, libéral, intérimaire, entrepreneur Sans prise en charge des frais (avec justificatif de refus)	Personne sans activité (retraité, femme au foyer, RSA) Sans prise en charge des frais (avec justificatif de refus)	Personne inscrite à Pôle Emploi avec Attestation Inscription à un Stage de Pôle Emploi (AISF validée) (3) Sans prise en charge des frais (avec justificatif de refus)	Personne inscrite à Pôle Emploi Refus Attestation Inscription à un stage de Pôle Emploi (AISF) (3)
TARIFS APPLICABLES	Droits Scolarité	Droits Scolarité (payés par l'entreprise)	Droits Scolarité + Tarif voté (spécifique ou par défaut Licence ou Master)		Droits Scolarité + Tarif voté (spécifique ou par défaut Licence ou Master) payés par l'entreprise	Droits Scolarité Non application des tarifs par défaut (Note DEGESIP B2 N°2013-0260 du 26 juillet 2013)			INSCRIPTION IMPOSSIBLE
DOCUMENT CONTRACTUEL	Aucun	Contrat d'apprentissage	Convention de formation		Contrat de professionnalisation	Contrat de formation			INSCRIPTION IMPOSSIBLE

(1) Si AISF non validée = impossible de s'inscrire (2) Reprise d'étude non financée (3) Si AISF non validée = impossible de s'inscrire

SERVICE COMMUN DE FORMATION CONTINUE
45, rue des Saints Pères - 75270 Paris Cedex 06
Tél : 01 76 53 46 47 - Mail : formation.continue@scfc.parisdescartes.fr
www.formation-continue.parisdescartes.fr

RÉGIME D'INSCRIPTION ET FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

DIPLÔMES NATIONAUX
DIPLÔMES D'ÉTAT

	Formation continue AVEC prise en charge des frais de formation			Formation continue SANS prise en charge des frais de formation Reprise d'études non financée		
FINANCEMENT DE LA FORMATION	**TIERS FINANCEUR** Frais de formation pris en charge totalement (OPCA, FONGECIF, Employeur)		**EMPLOYEUR**	**AUCUN** et sur présentation du justificatif de refus de la prise en charge par tiers financeur		**AUCUN** financement et Sur justificatif de refus de prise en charge par Pôle Emploi mais AISF validée
PROFIL TYPE	**Salarié, fonctionnaire (ou assimilé), Indépendant, libéral, intérimaire, entrepreneur** Avec prise en charge totale des frais de formation	**Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi avec Attestation Inscription à un stage de Pôle Emploi (AISF) Validée Avec prise en charge des frais de formation ou chéquier VAE-AISF validée (1)** Si AISF non validée = impossible de s'inscrire	**Personne en contrat de professionnalisation** Avec prise en charge totale des frais de formation + droits de scolarité	**Salarié, fonctionnaire (ou assimilé), indépendant, libéral, intérimaire, entrepreneur** Sans prise en charge des frais (avec justificatif de refus)	**Personne sans activité (retraité, femme au foyer, RSA)** Sans prise en charge des frais (avec justificatif de refus)	**Personne inscrite à Pôle Emploi avec Attestation Inscription à un Stage de Pôle Emploi (AISF validée) 3** Sans prise en charge des frais (avec justificatif de refus)
TARIFS APPLICABLES	Droits Scolarité + Tarif voté (spécifique ou par défaut Licence ou Master)		Droits Scolarité + Tarif voté (spécifique ou par défaut Licence ou Master) payés par l'entreprise	Droits Scolarité Non application des tarifs par défaut (Note DEGESIP B2 N°2013-0260 du 26 juillet 2013)		
CONTRAT FC ou CONVENTION FC	Convention de formation		Contrat de professionnalisation	Convention de formation		

(1) Si AISF non validée = impossible de s'inscrire

SERVICE COMMUN DE FORMATION CONTINUE
45, rue des Saints Pères - 75270 Paris Cedex 06
Tél : 01 76 53 46 47 - Mail : formation.continue@scfc.parisdescartes.fr
www.formation-continue.parisdescartes.fr